



Amiens, le 27 mars 2012



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

VB/ADC

Dossier suivi par Valérie BERTOUX

Secrétaire Générale de l'Académie  
adjointe  
Directrice des Relations et des  
Ressources Humaines

Tél. : 03 22 82 37.18  
Fax. : 03 22 92.82.12  
Mél. : ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex

Horaires d'ouverture :  
De 8h00 à 18h00,  
Du lundi au vendredi

Monsieur le coordonateur fédéral régional FSU,

Madame la responsable du secteur santé académique du SNES-FSU, secrétaire du  
CHSCTA académique

Par courrier en date du 18 mars 2012, vous m'avez interpellé sur la résurgence de dysfonctionnements du comité médical de l'Oise, préjudiciables au suivi de la situation administrative et financière de personnels de l'éducation nationale relevant de ce département.

Après rapprochement de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, à la suite de votre alerte informelle, en groupe de travail sur les postes adaptés de courte et de longue durées du 16 mars dernier, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes sur la nature des difficultés rencontrées et les mesures prises :

- Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, il appartient désormais à l'agence régionale de santé (ARS) de solliciter les médecins pour les agréer, puis à la DDCS d'établir la liste des médecins agréés et au Préfet d'en assurer la publication. Cette procédure de consultation aurait été initialisée par l'ARS, en écartant les médecins âgés de plus de 65 ans. En l'absence de réponse de la part des médecins après le 23 mars 2012, ceux-ci seraient réputés accepter le maintien de leur agrément, avec avis favorable du conseil de l'ordre et devrait aboutir, à l'issue du circuit sus défini, à leur nomination préfectorale.

Afin de garantir une imminente régularisation de la situation, je vous précise que Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Oise a saisi, le 21 mars dernier, le Préfet du département de l'Oise, dans une démarche particulièrement signalée et m'en a informé officiellement.

En conséquence, j'ai décidé d'appeler à l'échelon académique l'attention du Préfet de Région sur le caractère sensible de tels dysfonctionnements, ainsi que sur les graves répercussions administratives et financières pour les personnels concernés.

J'ajoute que chaque agent, en instance d'avis du comité médical ou de la commission de réforme, sera tenu informé par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, dans le cadre d'un suivi individualisé, des incidences sur sa situation et des démarches à entreprendre (demande de versement du complément mutualiste notamment).

.../...

J'ai également sensibilisé les services de gestion concernés, les médecins de prévention, les assistantes sociales des personnels, la MGEN et la médiatrice pour accompagner les personnels dans leurs démarches.

Je vous tiendrai avisés en temps utile de l'évolution de la situation.

Veillez agréer, Monsieur le coordonateur fédéral régional et Madame, l'expression de mes salutations.

**Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie,**



**Patrick GUIDET**

Monsieur Dominique PIENNE  
Coordonateur fédéral régional FSU

Madame Michèle CHEVALLIER  
Responsable du secteur santé  
académique du SNES-FSU  
Secrétaire du CHSCTA